



GUIDE 21-2

Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif —

Partie 2:
Adoption de documents internationaux autres que les Normes internationales

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

© ISO/CEI 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
0 Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Degrés de correspondance	4
5 Méthodes d'adoption	4
6 Méthodes d'indication des écarts techniques et des modifications rédactionnelles	4
7 Méthodes de numérotation des documents régionaux ou nationaux autres que les Normes internationales qui sont des adoptions à l'identique de documents internationaux	5
7.1 Généralités	5
7.2 Numérotation des adoptions sans modification du type du document	5
7.3 Numérotation des adoptions avec modification du type du document	6
8 Méthodes indiquant le degré de correspondance	7
Annexe A (informative) Exemples de numérotation et d'identification du degré de correspondance de documents internationaux adoptés autres que des Normes internationales	8

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble le système consacré à la normalisation internationale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de Guides adoptés par le comité ou le groupe responsable sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Guides requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le Guide ISO/CEI 21-2 a été élaboré par un Groupe technique consultatif ad hoc ISO/CEI institué par le Bureau de gestion technique de l'ISO et par le Bureau de gestion de la normalisation de la CEI.

Cette première édition du Guide ISO/CEI 21-2, avec la première édition du Guide ISO/CEI 21-1, annule et remplace le Guide ISO/CEI 21:1999.

Le Guide ISO/CEI 21 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif*:

— *Partie 1: Adoption de Normes internationales*

— *Partie 2: Adoption de documents internationaux autres que les Normes internationales*

0 Introduction

0.1 La présente partie du Guide ISO/CEI 21 fournit les méthodes permettant l'adoption de documents internationaux autres que des Normes internationales en tant que documents régionaux ou nationaux. Ces documents qui sont publiés par l'ISO et/ou la CEI comprennent les Spécifications techniques, les Spécifications publiquement disponibles, des documents informatifs tels que les Rapports techniques, les Guides, des documents provenant des ateliers et d'autres documents encore.

0.2 L'identification du degré de correspondance et les méthodes d'adoption décrites dans le Guide ISO/CEI 21-1 s'appliquent aux Normes internationales ainsi qu'aux autres documents publiés par l'ISO et/ou la CEI. Les Normes internationales doivent cependant être adoptées uniquement en tant que normes régionales ou nationales, c'est-à-dire en tant que documents du même type. Il est préférable que les documents internationaux autres que les Normes internationales soient adoptés en tant que documents régionaux ou nationaux du même type ou d'un type similaire. Toutefois, il est également possible d'adopter de tels documents en tant que documents d'un autre type (par exemple, une Spécification technique de l'ISO ou de la CEI peut ainsi être adoptée en tant que Spécification technique nationale mais elle pourrait également être adoptée en tant que norme nationale ou comme un autre document).

0.3 Certains des documents internationaux traités dans la présente partie du Guide ISO/CEI 21 sont retirés et/ou remplacés après un certain temps selon des règles spécifiques définies par l'ISO et/ou la CEI. Il convient que les organismes de normalisation ayant adopté ces documents sur un plan régional ou national aient conscience de ces règles et décident, soit d'une manière générale, soit au cas par cas, s'ils veulent dans ce cas faire de même pour les documents correspondants.

0.4 L'attention est attirée sur l'Introduction du Guide ISO/CEI 21-1:2005 et en particulier sur l'importance des Normes internationales dans le cadre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (Accord OTC de l'OMC). Les documents internationaux autres que les Normes internationales peuvent avoir des fonctions similaires dans la réduction des obstacles techniques au commerce, favorisant ainsi le commerce.

0.5 L'attention est attirée sur l'Introduction du Guide ISO/CEI 21-1:2005 et en particulier sur le point 0.3. Le principe selon lequel il convient de réduire au minimum les écarts s'applique également aux documents autres que des normes.

0.6 L'attention est attirée sur les exigences relatives au droit d'auteur, aux droits d'exploitation du droit d'auteur et aux ventes des publications ISO et CEI qui sont indiquées dans les documents de politique générale et les règles ISO et CEI correspondantes.

Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif —

Partie 2:

Adoption de documents internationaux autres que les Normes internationales

1 Domaine d'application

La présente partie du Guide ISO/CEI 21 spécifie des méthodes pour les opérations suivantes:

- a) l'adoption de documents internationaux autres que les Normes internationales en tant que documents régionaux ou nationaux (Article 5);
- b) la numérotation de documents régionaux ou nationaux qui sont des adoptions de documents internationaux autres que des Normes internationales (Article 7).

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

Guide ISO/CEI 2:2004, *Normalisation et activités connexes — Vocabulaire général*

Guide ISO/CEI 21-1:2005, *Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif — Partie 1: Adoption de Normes internationales*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans le Guide ISO/CEI 2 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

Spécification technique

TS

document publié par l'ISO ou la CEI, pour lequel il existe une possibilité d'un futur accord pour une Norme internationale mais pour lequel

- il n'a pas été possible de recueillir l'accord nécessaire pour approbation comme Norme internationale,
- il y a des doutes concernant l'obtention d'un consensus,
- le contenu est encore sous développement technique, ou
- il y a une autre raison empêchant la publication immédiate d'une Norme internationale

GUIDE ISO/CEI 21-2:2005(F)

NOTE 1 Le contenu d'une Spécification technique, y compris ses annexes, peut comprendre des exigences.

NOTE 2 Il n'est pas permis qu'une Spécification technique soit en contradiction avec une Norme internationale.

NOTE 3 Des Spécifications techniques se faisant concurrence sur le même sujet sont permises.

NOTE 4 Avant mi-1999, les Spécifications techniques étaient désignées «Rapports techniques de type 1 ou 2».

[Directives ISO/CEI, Partie 2:2004, définition 3.4]

3.2

Spécification accessible au public (CEI)

Spécification publiquement disponible (ISO)

PAS

document publié par l'ISO ou la CEI pour répondre à une demande urgente du marché, représentant soit

— un consensus dans une organisation externe à l'ISO ou à la CEI, soit

— un consensus des experts dans un groupe de travail

NOTE 1 Il n'est pas permis qu'une Spécification accessible au public/Spécification publiquement disponible soit en contradiction avec une Norme internationale.

NOTE 2 Des Spécifications accessibles au public/Spécifications publiquement disponibles se faisant concurrence sur le même sujet sont permises.

[Directives ISO/CEI, Partie 2:2004, définition 3.7]

3.3

Rapport technique

TR

document publié par l'ISO ou la CEI, réunissant des données de nature différente de celles qui sont normalement publiées comme Normes internationales ou Spécifications techniques

NOTE 1 Il peut s'agir, par exemple, de données résultant d'une enquête effectuée auprès d'organismes nationaux, de données sur des travaux effectués au sein d'autres organisations internationales ou de données sur l'état de la technique en rapport avec des normes d'organismes nationaux sur un sujet particulier.

NOTE 2 Avant mi-1999, les Rapports techniques étaient désignés «Rapports techniques de type 3».

[Directives ISO/CEI, Partie 2:2004, définition 3.5]

3.4

Guide

document publié par l'ISO ou la CEI, donnant des règles, des conseils ou des recommandations en matière de normalisation internationale

NOTE Les Guides peuvent traiter de sujets intéressant tous les utilisateurs de Normes internationales.

[Directives ISO/CEI, Partie 2:2004, définition 3.6]

3.5

Document d'évaluation des orientations technologiques

TTA

document publié par l'ISO ou la CEI pour répondre au besoin de collaboration mondiale sur les questions de normalisation durant les premières étapes d'une l'innovation technique et représentant l'avant-garde ou la tendance dans les domaines émergents

NOTE Les TTA sont typiquement le résultat de travaux ou de recherches de type prénormatif.

3.6**Accord technique industriel****ITA**

document normatif ou informatif qui spécifie les paramètres d'un nouveau produit ou d'un nouveau service

NOTE 1 Les ITA n'existent qu'à la CEI.

NOTE 2 Les ITA sont élaborés en dehors des structures de la CEI et aident à la production et/ou au lancement sur le marché de produits industriels. Ils sont similaires aux normes ou spécifications de facto. Les secteurs technologiques en rapide évolution sont les principaux utilisateurs des ITA mais ceux-ci peuvent couvrir la totalité du domaine de l'électrotechnique et de l'électronique, y compris les TIC.

3.7**Accord international d'atelier****IWA**

document préparé dans le cadre d'un atelier pour répondre aux exigences urgentes du marché

NOTE 1 Les IWA n'existent qu'à l'ISO.

NOTE 2 Les propositions de création d'un atelier peuvent provenir de n'importe quelle source et sont soumises à l'approbation du TMB de l'ISO qui charge également un comité membre de l'ISO d'assister l'initiateur de la proposition dans l'organisation de l'atelier. Les accords internationaux d'atelier sont approuvés par consensus entre les participants des ateliers en question.

NOTE 3 Les IWA sont élaborés en dehors des structures techniques de l'ISO.

3.8**type**

⟨d'une publication⟩ catégorie particulière de document ou de publication publiée par un organisme de normalisation en tant que document normatif ou informatif

NOTE Le type est souvent lié à la procédure d'élaboration du document, laquelle peut déterminer le degré de consensus représenté par le document.

3.9**adoption**

⟨d'un Document normatif international autre qu'une Norme internationale en document normatif régional ou national⟩ publication d'un document normatif régional ou national fondé sur un Document normatif international pertinent autre qu'une Norme internationale, tout écart par rapport Document normatif international étant signalé

NOTE 1 Adaptée du Guide ISO/CEI 2:2004, définition 10.1.

NOTE 2 Le terme «reprise» est employé parfois pour exprimer la même notion que celle d'«adoption».

3.10**modification rédactionnelle**

⟨d'un Document normatif international autre qu'une Norme internationale dans un document normatif régional ou national⟩ toute modification autorisée qui n'altère pas le contenu technique du Document normatif international

NOTE Une liste des modifications rédactionnelles autorisées est donnée dans le Guide ISO/CEI 21:2005, en 4.2.

3.11**écart technique**

⟨par rapport à un Document normatif international autre qu'une Norme internationale dans un document normatif régional ou national⟩ toute différence entre le contenu technique du un Document normatif international et celui du document normatif régional ou national

3.12

modification du libellé

⟨lors de l'adoption d'un Document normatif international autre qu'une Norme internationale dans l'une de ses langues officielles⟩ remplacement de mots ou de phrases isolés dans le document normatif régional ou national par des synonymes usités dans la langue courante de la région ou du pays adoptant le Document normatif international

EXEMPLE L'emploi de «micheline» à la place d'«autorail» dans certains pays.

3.13

structure

⟨d'un document⟩ ordre des articles, paragraphes, alinéas, tableaux, figures, annexes

3.14

principe de réversibilité

principe selon lequel tout ce qui est acceptable aux termes du Document normatif international est acceptable aux termes du document normatif régional ou national et réciproquement et, par conséquent, que la conformité un Document normatif international signifie également la conformité au document normatif régional ou national

4 Degrés de correspondance

Les degrés de correspondance définis dans le Guide ISO/CEI 21-1:2005, Article 4, s'appliquent. Le type de document régional ou national utilisé pour l'adoption n'influe pas sur le degré de correspondance, lequel est déterminé exclusivement par le degré de correspondance des contenus et des structures.

5 Méthodes d'adoption

5.1 Les méthodes d'adoption définies dans le Guide ISO/CEI 21-1:2005, 5.1 à 5.3, ainsi que les recommandations dictant le choix entre les différentes méthodes d'adoption données dans le Guide ISO/CEI 21-1:2005, 5.4, s'appliquent.

5.2 Les Normes internationales doivent être adoptées uniquement en tant que normes régionales ou nationales, c'est-à-dire en tant que document régional ou national du même type (pour l'adoption des Normes internationales, voir le Guide ISO/CEI 21-1). Il convient de préférence que les Documents internationaux autres que les Normes internationales soient adoptés en tant que documents régionaux ou nationaux du même type ou d'un type similaire. Toutefois, il est également possible d'adopter de tels documents en tant que documents d'un autre type (par exemple, une Spécification technique de l'ISO ou de la CEI peut ainsi être adoptée en tant que Spécification technique nationale mais elle pourrait également être adoptée en tant que norme nationale ou comme un autre document). Dans ce cas, le changement de type doit être clairement indiqué dans l'avant-propos ou l'introduction du document normatif constituant l'adoption. Le choix du type de document régional ou national est déterminé par les règles et les procédures de l'organisme de normalisation régional ou national qui adopte.

6 Méthodes d'indication des écarts techniques et des modifications rédactionnelles

Les méthodes définies dans le Guide ISO/CEI 21-1:2005, Article 6, s'appliquent.

7 Méthodes de numérotation des documents régionaux ou nationaux autres que les Normes internationales qui sont des adoptions à l'identique de documents internationaux

7.1 Généralités

Comme dans le cas des normes régionales ou nationales, lorsque les documents normatifs régionaux ou nationaux sont identiques aux Documents normatifs internationaux, il convient que cela apparaisse clairement au lecteur de façon immédiate et pas seulement après examen du contenu

7.2 Numérotation des adoptions sans modification du type du document

7.2.1 Lorsque l'adoption se fait à l'identique, les méthodes de numérotation indiquées dans le Guide ISO/CEI 21-1:2005, 7.2.2, s'appliquent. Il est ainsi recommandé d'utiliser soit a) la numérotation simple, soit b) la numérotation double, la méthode a) étant la méthode préconisée. Les deux méthodes, numérotation simple ou numérotation double, ne sont applicables qu'en cas d'adoption à l'identique des documents internationaux. Lorsque l'adoption se fait avec des modifications, seul un numéro de référence régional ou national est admis, c'est-à-dire qu'aucune des deux solutions indiquées en a) ou b) n'est autorisée.

7.2.2 Dans le cas d'une adoption à l'identique en tant que document régional ou national de même type, il est possible mais non requis d'ajouter un indicatif pour qualifier le type de document national. En l'absence d'indicatif, le document régional ou national est réputé de type identique au document international adopté. Selon la méthode choisie, pour améliorer la transparence il convient d'ajouter l'année de parution du Document international et/ou celle du document régional ou national au numéro chaque fois que possible (voir l'Annexe E au Guide ISO/CEI 21-1:2005).

EXEMPLE 1 Dans le cas de l'adoption de l'ISO/TS 10650 comme spécification technique dans le pays XYZ¹⁾ en 2003, l'indicatif préconisé sans indication du type du document national serait

XYZ ISO/TS 10650:2003

EXEMPLE 2 Dans le cas de l'adoption de l'ISO/TS 10650 comme spécification technique dans le pays XYZ en 2003, l'indicatif préconisé avec indication du type du document national («XYZ/TS» au lieu de «XYZ» uniquement) serait

XYZ/TS ISO/TS 10650:2003

Les deux options de numérotation sont équivalentes et indiquent que le document international a été adopté comme spécification technique nationale dans le pays XYZ.

EXEMPLE 3 Il est possible également d'appliquer la numérotation double, ce qui donne pour le document régional ou national l'indicatif suivant

XYZ/TS 10000:2003
ISO/TS 10650:1999

éventuellement écrit comme suit:

XYZ/TS 10000:2003 ISO/TS 10650:1999

Dans le système de numérotation double, c'est la partie nationale de l'indicatif qui identifie le type de document qui adopte.

7.2.3 Un cas particulier d'adoption sans modification du type est constitué par l'adoption d'un document international comme document régional ou national portant une désignation autre que celle du Document international, mais du même type ou d'un type similaire. Dans certains cas, les organismes de normalisation ont élaboré des documents régionaux ou nationaux autres que des normes mais similaires ou identiques en type et en résultat du point de vue du processus d'élaboration à l'un des documents internationaux traités dans la présente partie du Guide ISO/CEI 21. Un organisme de normalisation régional ou national peut donc

1) En prenant l'exemple d'un pays imaginaire.

estimer que ce document régional ou national, qui est déjà bien implanté dans la région ou le pays, représente le même degré de consensus qu'un document international correspondant. Dans ce cas, il est possible, pour les adoptions à l'identique, d'utiliser l'une des deux options de numérotation recommandées (voir 7.2.1).

EXEMPLE 1 L'indicatif national pour l'adoption de la spécification technique ISO/TS 10650 par l'organisme de normalisation du pays XYZ en tant que prénorme (PS)²⁾ dans le système de numérotation simple serait

PS ISO/TS 10650:2003

EXEMPLE 2 En alternative, avec la numérotation double, il serait

PS 10000:2003
ISO/TS 10650:1999

éventuellement écrit comme suit:

PS 10000:2003 ISO/TS 10650:1999.

NOTE Dans les deux exemples ci-dessus, «PS» pourrait être remplacé par «XYZ/PS».

7.3 Numérotation des adoptions avec modification du type du document

Les documents internationaux autres que les Normes internationales peuvent être adoptés comme documents régionaux ou nationaux d'un type différent de celui du document international. L'une des raisons poussant à la modification du type lors du processus d'adoption peut être que le type particulier de document n'existe pas dans la région ou le pays et que les autorités régionales ou nationales ont décidé de ne pas l'introduire. Dans ce cas, l'adoption d'un document international autre qu'une norme exige la modification du type comme partie intégrante du processus d'adoption.

On peut citer comme exemples l'adoption d'une Spécification technique de l'ISO ou de la CEI comme norme régionale ou nationale ou l'adoption d'un Guide international comme norme régionale ou nationale.

Il est recommandé dans ce cas d'attribuer un indicatif régional ou national séparé au document régional ou national afin de différencier le type du document normatif et d'utiliser cet indicatif en combinaison avec l'indicatif international sous forme de numérotation double. L'indicatif régional ou national séparé peut également être employé seul.

EXEMPLE 1 Dans le cas où l'organisme de normalisation du pays XYZ adopte en 2003 comme norme nationale la spécification technique ISO/TS 10650:1999 sans modifier ni son contenu ni sa structure, la numérotation recommandée de la norme nationale par la méthode de la numérotation double serait

XYZ 12345:2003
ISO/TS 10650:1999

éventuellement écrit comme suit:

XYZ 12345:2003 ISO/TS 10650:1999

EXEMPLE 2 En alternative, avec la méthode de l'attribution d'un indicatif séparé, elle serait

XYZ 12345:2003

Quelle que soit la méthode de numérotation utilisée, l'indicatif national ou la partie nationale de cet indicatif (dans le système de numérotation double sur deux lignes) indique le type du document national.

2) Type fictif de document existant dans le pays XYZ et qui est de même type qu'une Spécification technique de l'ISO ou de type similaire.

8 Méthodes indiquant le degré de correspondance

Les méthodes d'indication du degré de correspondance définies dans le Guide ISO/CEI 21-1:2005, Article 8, s'appliquent et sont illustrées par les exemples ci-dessous.

EXEMPLE 1 XYZ ISO/TS 10650:2003, *Art dentaire — Activeurs de polymérisation* (ISO/TS 10650:1999, IDT).

EXEMPLE 2 XYZ CEI/PAS 62206:2003, *Power and temperature cycling* (CEI/PAS 62206:2000, IDT).

EXEMPLE 3 XYZ/PAS ISO/PAS 12158:2003, *Véhicules routiers — Systèmes de freinage — Méthodes de mesure des températures* (ISO/PAS 12158:2002, IDT).

EXEMPLE 4 XYZ 18850:2003, *Protocole international sur le contrôle du dopage* (ISO/PAS 18873:1999, IDT).

EXEMPLE 5 XYZ/PAS 2500:2002, *Revêtements de sol textiles fabriqués à la machine — Détermination de la variation dimensionnelle après exposition à la chaleur et/ou à l'eau* (ISO/PAS 17984:2001, MOD).

EXEMPLE 6 XYZ 13250-2:2001, *Résonateurs diélectriques à modes guidés — Partie 2: Guide pour l'utilisation de résonateurs diélectriques à modes guidés* (CEI/PAS 61338-2:2000, MOD).

EXEMPLE 7 XYZ 12301:2003, *Revêtements de sol textiles — Méthodes d'essai pour la détermination du défibrage* (ISO/PAS 11856:2003, NEQ).

EXEMPLE 8 XYZ/PAS 13401:2003, *Screened balanced cables — Coupling attenuation measurement, triaxial method* (CEI/PAS 62338:2002, NEQ).

Les Exemples 1, 2 et 3 représentent des cas d'adoption à l'identique de Documents internationaux en tant que documents nationaux de même type. L'Exemple 4 représente un cas d'adoption à l'identique d'une ISO/PAS comme norme nationale. Les Exemples 5 et 6 représentent des cas d'adoption avec modifications et changement du type du document. Les Exemples 7 et 8 sont des cas de non-adoption. Dans les deux derniers cas, il est obligatoire d'attribuer un indicatif national séparé (voir 7.2.1).

Annexe A (informative)

Exemples de numérotation et d'identification du degré de correspondance de documents internationaux adoptés autres que des Normes internationales

A.1 Généralités

Les exemples qui suivent illustrent les options recommandées de numérotation d'adoptions à l'identique sur le plan régional ou national de documents internationaux autres que des Normes internationales. Les méthodes permettant de dater des documents identiques figurant dans le Guide ISO/CEI 21-1:2005, Annexe E, s'appliquent.

A.2 Exemples de numérotation des adoptions sans modification du type du document

A.2.1 Exemple 1

L'ISO/TS 4949:2003, *Désignations des aciers fondées sur des lettres symboles*, est adoptée à l'identique comme spécification technique en 2003 par l'organisme de normalisation du pays XYZ. Les options recommandées de numérotation sont les suivantes.

Option	Numéro	Explication
a)	XYZ ISO/TS 4949:2003	Numérotation simple sans indicatif national du type
b)	XYZ/TS ISO/TS 4949:2003	Numérotation simple avec indicatif national du type («XYZ/TS»)
c)	PS ISO/TS 4949:2003	Numérotation simple en tant que document normatif national désigné différemment, mais de type identique ou similaire («PS» pourrait être remplacé par «XYZ/PS»)
d)	XYZ/TS 9500:2003 ISO/TS 4949:2003	Numérotation

Dans ces exemples, l'identification du degré de correspondance se fait comme suit:

- a) XYZ ISO/TS 4949:2003, Désignations des aciers fondées sur des lettres symboles (ISO/TS 4949:2003, IDT);
- b) XYZ/TS ISO/TS 4949:2003, Désignations des aciers fondées sur des lettres symboles (ISO/TS 4949:2003, IDT);
- c) PS ISO/TS 4949:2003, Désignations des aciers fondées sur des lettres symboles (ISO/TS 4949:2003, IDT);
- d) XYZ/TS 9500:2003 ISO/TS 4949:2003, Désignations des aciers fondées sur des lettres symboles (ISO/TS 4949:2003, IDT).

A.2.2 Exemple 2

Le Guide ISO/CEI 59:1994, *Code de bonne pratique pour la normalisation*, est adopté à l'identique comme Guide national en 2001 par l'organisme de normalisation du pays XYZ. Les options de numérotation recommandées sont les suivantes.

Option	Numéro	Explication
a)	Guide XYZ ISO/CEI 59:2001	Numérotation simple sans indicatif national du type
b)	Guide XYZ Guide ISO/CEI 59:2001	Numérotation simple avec indicatif national du type («XYZ/TS»)
c)	Guide XYZ 25:2001 Guide ISO/CEI 59:1994	Numérotation double

Dans ces exemples, l'identification du degré de correspondance se fait comme suit:

- a) Guide XYZ ISO/CEI 59:2001, *Code de bonne pratique pour la normalisation* (Guide ISO/CEI 59:1994, IDT);
- b) Guide XYZ Guide ISO/CEI 59:2001, *Code de bonne pratique pour la normalisation* (Guide ISO/CEI 59:1994, IDT);
- c) Guide XYZ 25:2001 Guide ISO/CEI 59:1994, *Code de bonne pratique pour la normalisation* (Guide ISO/CEI 59:1994, IDT).

A.3 Exemples de numérotation des adoptions avec modification du type du document

A.3.1 Exemple 3

Le Guide ISO/CEI 59:1994, *Code de bonne pratique pour la normalisation*, est adopté à l'identique comme norme nationale en 2001 par l'organisme de normalisation du pays XYZ. Les options de numérotation recommandées sont les suivantes.

Option	Numéro	Explication
a)	XYZ 2500:2001 Guide ISO/CEI 59:1994	Numérotation double
b)	XYZ 2500:2001	Attribution d'un numéro national séparé

Dans ces exemples, l'identification du degré de correspondance se fait comme suit:

- a) XYZ 2500:2001 Guide ISO/CEI 59:1994, *Code de bonne pratique pour la normalisation* (Guide ISO/CEI 59:1994, IDT);
- b) XYZ 2500:2001, *Code de bonne pratique pour la normalisation* (Guide ISO/CEI 59:1994, IDT).

A.3.2 Exemple 4

La CEI/PAS 62261:2001 *Television — Metadata dictionary structure* est adoptée à l'identique comme norme nationale en 2001 par l'organisme de normalisation du pays XYZ. Les options de numérotation recommandées sont les suivantes.

Option	Numéro	Explication
a)	XYZ 6780:2003 CEI/PAS 62261:2001	Numérotation double
b)	XYZ 6780:2003	Attribution d'un numéro national séparé

Dans ces exemples, l'identification du degré de correspondance se fait comme suit.

- a) XYZ 6780:2003 CEI/PAS 62261:2001, *Television — Metadata dictionary structure* (CEI/PAS 62261:2001, IDT)
- b) XYZ 6780:2003, *Television — Metadata dictionary structure* (CEI/PAS 62261:2001, IDT)



Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 GENÈVE 20 • Suisse

Commission électrotechnique internationale
Case postale 131 • CH-1211 GENÈVE 20 • Suisse

Réf. n°: GUIDE ISO/CEI 21-2:2005(F)

ICS 01.120

Prix basé sur 9 pages